

PAR FAX:
(418) 643-4143

(R-21)
DOCUMENT PUBLIC
LE 2 JUILLET 2011
L'ÎLE-VERTE

MONSIEUR PIERRE ARCANO
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC

- ET -
A/S MME LOUISE BOURAGES
BAPE
FAX: (418) 643-9474

MONSIEUR LE MINISTRE,

LA PRÉSENTE CONSTITUE UNE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE DANS
LE PROJET DE PARC INDUSTRIEL ÉOLIEN VENTS DU KEMPT DANS
LA MRC DE LA MATAPIÉDIA; À CETTE DITE DEMANDE SONT RA-
TACHÉ LES MOTIFS:

1. LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAL

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION [~~DE~~ÉVALUATION] DES IMPACTS SUR L'EN-
VIRONNEMENT PAR DES VALEURS DE FAIBLE, MOYEN, FORT,
MINEUR À MAJEUR OU MAJEUR À MINEUR, ETC, N'EST PAS
UNE MÉTHODE SCIENTIFIQUE; CELA BIAISE LA RÉALITÉ. AU
PLAN LÉGAL ON PEUT AFFIRMER QU'IL Y A LIEU À FRAUDE
ENVIRONNEMENTALE.

1.1. TANT LES CITOYENS QUE LE BAPE, LE CONSEIL DES MINISTRES ET

2-07-2011

2/

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT N'ONT PAS LES MOYENS DE VÉRIFIER, À TITRE D'EXEMPLE, CE QUE SIGNIFIE UNE RÉPERCUSSION DE MAJEURE À MOYENNE ET DE MOYENNE À NUL.

2. LE SYSTÈME DE COMPENSATION PAR RESTAURATION D'UN MILIEU EN CONTREPARTIE D'UN AUTRE MILIEU À ALTÉRER OU À DÉTRUIRE

L'ALTÉRATION OU LA DESTRUCTION DE L'HABITAT D'UNE ESPÈCE FAUNIQUE ET/OU AVIAIRE ET/OU DU POISSON DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET CONSTITUE UNE PERTE POUR LE MILIEU. COMMENT EXPLIQUER QU'UN PROMOTEUR N'AIT PAS ÉTÉ MIEUX ENCADRÉ DANS LA DIRECTIVE SUR LA BASE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR PROPOSER DES ALTERNATIVES AU LIEU DE PRÉSENTER DES OBJETS DE COMPENSATION CONTRAIRE AUX MESURES DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT?

2.1. COMPTE TENU DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION [DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX] UTILISÉE DANS CE PROJET; QUI CONDUIT LE PROMOTEUR SUR UNE BASE SANS FONDEMENT SCIENTIFIQUE

2-07-2011 QUE À PROPOSER GLOBALEMENT DES OBJETS 3/
DE COMPENSATION NON VÉRIFIABLE; MAIS DONT
LA LOGIQUE LAISSE PLUTÔT APPARAÎTRE DES
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES QUI NE SÉRAIENT
PAS ÉVALUÉES; SINON SOUS-ÉVALUÉES ...

2.2. CONTRADICTOIREMENT À CE QUE L'ON DOIT CONSTATER,
PLUTÔT QUE D'ASSEoir LES ÉVALUATIONS ENVIRONNE-
MENTALES SUR DES CRITÈRES ALÉATOIRES QUI SERVENT
PLUS DE MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DANS
UN MILIEU DONNÉ D'UNE MANIÈRE À FAIRE PRÉDOMI-
NER L'ÉCONOMIQUE SUR L'ÉCOLOGIQUE, NOUS DE-
VRONS RÉFÉRER À DES NORMES RENVOYANT À DES
CRITÈRES SCIENTIFIQUE VÉRIFIABLE QUI PERMET-
TENT DE PRÉCISER À PARTIR DE QUAND ON AFFECTE
LA FAUNE, LA FLORE ET LA SANTÉ PUBLIQUE, SOIT
DE POUVOIR SE DONNER L'HEURE JUSTE SUR L'ÉTAT
DE L'ENVIRONNEMENT.

2.3. DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ACADÉMIQUE EN
MILIEU ÉTUDIANT IL EST ILLÉGAL D'UTILISER LA
... 4

2-07-2011

4/

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PRÉCITÉE QUI PERMET DE PASSER D'UN SUCCÈS À UN ÉCHEC ET VICE VERSA; POUR AVOIR MOI-MÊME PRODUIT UNE ANALYSE DUDIT SYSTÈME D'ÉVALUATION DANS LES ANNÉES 80 À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL; ANALYSE REPRISE IL Y A QUELQUES ANNÉES DANS UNE UNIVERSITÉ DE L'ONTARIO. POURQUOI LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC A-T-IL LAISSÉ CETTE PRATIQUE ILLÉGALE PRENDRE RACINE DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ENCADRÉ PAR LA LOI?

3. QUESTIONNEMENT SUR LA CRÉDIBILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACTS

LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'IMPACTS DOIT-ELLE RELEVER DE NOS GOUVERNEMENTS OU CONTINUER À ÊTRE ATTRIBUÉE AUX PROMOTEURS QUI PAR LEUR CONSULTANT VONT CONTINUER À FAIRE MITIGER, ALLÉGER, ATTÉNUER, SOUS-TRAIRE, ETC. DANS LE SENS DE RÉDUIRE, COMPENSER POUR CONTOURNER LA LOI?

0005

- 3.1. DANS LES CIRCONSTANCES, MONSIEUR LE MINISTRE, ALLEZ-VOUS PERMETTRE AUX CITOYENS DE TRANSMETTRE AU BADE L'ÉVALUATION QU'EUX FONT DE LEUR MILIEU DE VIE?
- 3.2. MONSIEUR LE MINISTRE ALLEZ-VOUS DEMANDER AU BADE DE SE PENCHER D'AVANTAGE SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE QUE PEUT SOULEVER CE PROJET AINSI QUE SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES DONT L'ÉTUDE NE VEUT PAS RÉPONDRE?
4. MONSIEUR LE MINISTRE, VOULEZ-VOUS DEMANDER À HYDRO-QUÉBEC DE DÉPOSER L'ÉTUDE D'IMPACT EN RAPPORT AU RACCORDEMENT DU PROJET À SON RÉSEAU? SCINDER UN PROJET NE PERMET PAS D'ÉVALUER LES IMPACTS DANS LEUR GLOBALITÉ; DANS LE CAS OÙ L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE DU CANADA (ONE) AIT UN RÔLE À JOUER (AUDIENCE CONJOINTE); IL SERAIT SOUHAITABLE D'ÉVALUER LES EFFETS CUMULATIFS DES DEUX PROJETS SUR LE MILIEU ET PARTICULIÈREMENT LES IMPACTS ÉCONOMIQUES.
5. MONSIEUR LE MINISTRE, POUR LE MOTIF QUI SUIT, PAR-

2-07-2011

6/

MIS D'AUTRES/QUE FAIT RESSORTIR L'ÉTUDE D'IMPACT DE CE PROJET, IL Y A LIEU DE VOUS DEMANDER UNE AUDIENCE PUBLIQUE QUI S'AVÈRE NÉCESSAIRE DANS UN CONTEXTE OÙ L'ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX APPARAÎT AVOIR ÉTÉ RÉALISÉE SUR UNE BASE VIRTUELLE !

MONSIEUR LE MINISTRE, SUR LA BASE DE CE QUE CI-HAUT ÉLABORÉ DANS LA PRÉSENTE AU SUJET DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX UTILISÉE DANS CE PROJET, VOUS ÊTES EN MESURE D'EN APPRÉCIER VOUS-MÊMES L'UTILISATION QUE L'ON PEUT EN FAIRE :

« Selon l'étude d'impact, la répercussion sur le paysage serait majeure dans la vallée de La Matapédia ainsi que dans les villages de Causapscal et de Sainte-Florence. Elle serait moyenne dans le village de Sainte-Marguerite-Marie, de moyenne à mineure dans les secteurs agroforestiers et nulle en milieu forestier. »

■ RENVOI AU COMMUNIQUÉ DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE), DATÉ 17 MAI 2011, INVITANT À LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE PARC [INDUSTRIEL] ÉOLIEN VENTS DU KEMPT DANS LA MRC DE LA MATAPÉDIA PAR VENTS DU KEMPT INC. - ET AU COMMUNIQUÉ-BAPE-18 MAI 2011 POUR SUIVANT :

OMV

« La répercussion du projet sur le paysage

Une précision est aussi apportée concernant la répercussion du projet sur le paysage. En effet, il faudrait préciser que, selon les simulations visuelles réalisées par le promoteur, la répercussion prévue du projet sur le paysage serait de majeure à moyenne selon le point de vue à Causapscal, moyenne à Lac-au-Saumon, de moyenne à nulle selon le point de vue à Sainte-Marguerite et mineure à Sainte-Florence ainsi qu'au pont Heppel dans la Matapédia. »

2-07-2011

7/

MONSIEUR LE MINISTRE, AU SURPLUS, COMMENT PEUT-ON AVOIR UNE RÉPERCUSSION SUR LE PAYSAGE DE MAJEURE À MINÉURE ET:

« Le promoteur s'attend à ce que le projet ait des retombées récréotouristiques positives fortes. Ce serait surtout la villégiature, la chasse et la pêche qui bénéficieraient d'un accès plus facile au territoire. »

« RENOI Communiqué - OAPE, 17 mai 2011. »

P.S. L'ACCÈS PLUS FACILE AU TERRITOIRE CRÉ, NUL DOUTE, DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ ÉVALUÉS!

5. MONSIEUR LE MINISTRE, PLUSIEURS DONNÉES SONT MANQUANTES COMME POUR ÉVALUER L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DUDIT PROJET; DÉVELOPPEMENT POSSIBLE, TAXES, MANQUE À GAGNER PROJET SUR PLUSIEURS ANNÉES, CÔÛTS DE RACCORDEMENT PAR HYDRO-QUÉBEC, Perte d'espaces, conséquences, relation de causes à effets... UNIFORMISATION DU PAYSAGE, DIVERSES NUISANCES À COMPTABILISER, RÉPARTITIONS DU 1 million \$/AN IMPLIQUANT LES CÔÛTS ET DÉPENSES RELIÉS AUDIT PROJET, LES REVENUS GLOBAL DU PROJET SUR 20 ANS COMPARÉ AU 20 millions ATTRIBUÉS AU PRIVÉ ET AUX MUNICIPALITÉS... LES AVANTAGES POUR

2-07-2011

8/

CHACUN CITOYEN, LE BIEN À FAIRE AVEC LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ (1963), ETC.

6. MONSIEUR LE MINISTRE NOUS AIMERIONS CONNAÎTRE LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DONT PEUT BÉNÉFICIER LE PROMOTEUR AU COURS DE LA DURÉE DU PROJET; DE MÊME QUE POUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX.

7. POUR CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, JE DEMANDE DANS L'INTÉRÊT PUBLIC, LA TENUE D'UNE AUDIENCE DE MANIÈRE À CLARIFIER PLUSIEURS ASPECTS NÉBULEUX QUI NUISENT À L'ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX. LA NOUS SOMMES EN DROIT DE S'Y ATTENDRE.

8. JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION

MONSIEUR LE MINISTRE ! Gaston Hervieux c.c. B.H.

Tél.: (418) 898-3654

GASTON HERVIEUX, REQUÉRANT, RECHERCHE/
INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE.
260 RANG DE LA MONTAGNE
L'ISLE-VERTE (QUE) GOU I KO